



mon mari souhaite faire une adoption simple de mon fils unique

Par **VILLAJANE**, le **30/04/2021** à **15:59**

bonjour,

mon mari 71 ans souhaite faire une adoption simple de mon fils 49 ans, c'est mon fils unique d'une précédente union. et lui n'a aucun enfant.

mon mari est arrivé dans l'appartement en 1981 mon fils avait 9 ans, il a remplacé le père pour toute sa scolarité, les sports, les vacances, la maladie etc.... et surtout subvenir au besoins du foyer, (achat d'une voiture etc.... jusqu'auj dépoart de mon fils pour activité en 1994 et nous lui rendions visite toutes les 3 semaines en haute savoie à ce moment là il n'avait plus de relation avec son père qui a refait sa vie en 1978 et n'avait aucune complicité avec sa nouvelle compagne

suis je obligé de consulter un avocat pour faire cette demande **d'adoption simple ?**

vous remerciant de votre réponse sincères salutations

Par **youris**, le **30/04/2021** à **16:10**

bonjour,

si votre mari a élevé votre enfant dès l'âge de 9 ans, il me semble que l'avocat n'est pas nécessaire (à vérifier).

pour le reste voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48362>

salutations